



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA VILLE DE LA MADELEINE**

Nombre de conseillers :

en exercice : 35
présents : 30
absent : 1
**excusés-
 représentés : 4**
votants : 34

Le jeudi 30 juin 2022 à 18 h 15, les membres du Conseil Municipal de La Madeleine se sont réunis, sous la présidence de M. Sébastien LEPRETRE, Maire, à l'Hôtel de Ville. La convocation a été envoyée, affichée aux portes de la Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le vendredi 24 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : DZIALAK Remi

Présents : M. LEPRÊTRE Sébastien, M. LONGUENESSE Justin, MME MASSIET-ZIELINSKI Violette, M. FLAJOLET Bruno, Mme LE ROY Céline, M. ZIZA Eryck, Mme POUILLIE Stéphanie, M. ROBIN Olivier, Mme BRICHET Céline, M. POUTRAIN Arnaud, M. AGRAPART Sérénus, Mme BOUX Doriane, M. BRONSART François, Mme COLIN Virginie, M. DE LA FOUCHARDIERE Grégoire, Mme DELANNOY Michèle, Mme DUPEND Cécile, M. DZIALAK Rémi, Mme FAUCONNIER Isabelle, M. LECLERCQ Michel, Mme MASQUELIN Marie, M. PIETRINI Bruno, Mme ROGE Florence, Mme SENSE Isabelle, M. SINGER Martial, Mme TASSIS Heidi, Mme FEROLDI Julie, M. MOSBAH Pascal, M. RINALDI Roberto, Mme ROUSSEL Hélène conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés-représentés : Mme BIZOT Evelyne, M. LAURENT Quentin, Mme TAILLIEZ Belinda, Mme LIEVIN Mathilde

Rapporteur : Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette

03/05 ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA MEDIATHEQUE

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu l'avis de la commission Écoles, Culture et Participation réunie le 8 juin 2022,

Considérant que la médiathèque municipale de la Madeleine est, depuis son ouverture en novembre 2013, un service public, ouvert à tous, qui a pour mission de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture,

Considérant que les missions de la médiathèque municipale sont celles qui sont de renforcer et étendre le rôle de médiateur de la culture et du livre, de développer la médiation numérique et d'intégrer la démarche qualité, orientée utilisateur,

Considérant que la médiathèque municipale offre la possibilité aux adhérents de bénéficier de plusieurs fonds documentaires destinés à tous les publics et aux professionnels de l'enfance et de la petite enfance,

Considérant que les collections constituées au sein de la médiathèque répondent aux principes généraux de la loi et qu'elles visent à répondre aux besoins de toute la population, dans son acception la plus large,

Le Conseil Municipal est informé de l'ensemble des orientations générales de politique documentaire de la médiathèque figurant en annexe,

PREND ACTE des orientations générales de la politique documentaire de la médiathèque

Pour extrait conforme
transmis en Préfecture le :

7 JUL 2022



Le Maire
SÉBASTIEN LEPRÊTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.